Grain de Sable n° 522

20 juillet 2005

Chemins de découverte et Université d'été d'Attac
Du 20 au 22 août se dérouleront à Châtellerault les « Chemins de découverte » : 3 jours de cheminement entre culture et découverte d'Attac.
Du 26 au 30 août, la sixième université d'été à Poitiers. «Néolibéralisme, société, Etat, démocratie »
Renseignements/inscriptions : www.france.attac.org et 01 41 58 17 40

Dans ce numéro

1.- NOUS VOULONS LA VERITE SUR LA DISPARITION DE MEHDI BEN BARKA. MAINTENANT.
Colloque international : Paris-29-30 octobre 2005 au Sénat
40 ans après l'enlèvement et l'assassinat de Mehdi Ben Barka
De la Tricontinentale à l'altermondialisme.
Inscription : Institut Mehdi Ben Barka, BP 271, Belfort 90005.
mel : benbarkainstitut@easynet.fr

2.- LES INDUSTRIELS DU FAST-FOOD CHERCHENT A FAIRE PRESSION SUR L'OMC
Les géants américains de la restauration rapide se lancent pour la première fois dans la bataille des négociations commerciales à grande échelle, assaut qui reflète bien le rôle crucial que jouent les subventions agricoles à l'Organisation mondiale du commerce.
http://www.tradeobservatory.org/headlines.cfm?refID=72465
Article de Scott Kilman et Steven Gray, paru le 19 avril 2005 dans le Wall Street Journal - Traduction Laurence Veyne et Pascale Coumont, (coorditrad@attac.org)

3.- ABANDON DE LA DIRECTIVE SUR LA BREVETABILITE DU LOGICIEL
Après une tentative avortée en 2000 à l'Office européen des Brevets, les multinationales des technologies de l'information essayent depuis 4 ans de faire adopter une directive européenne pour étendre la brevetabilité aux méthodes logicielles.
Communiqué d'Attac France, le 20/07/05

1.- NOUS VOULONS LA VERITE SUR LA DISPARITION DE MEHDI BEN BARKA. MAINTENANT.

Le 29 octobre 1965 à midi, Mehdi Ben Barka est interpellé boulevard Saint-Germain à Paris par deux policiers français. Mis en confiance par l'examen de leur carte officielle, il les suit dans leur voiture de service. S'y trouvent un agent des services secrets français et un truand. Il est emmené dans la maison d'un autre truand notoire dans les environs de Paris. Il est ainsi livré à des truands, à un ministre marocain de l'intérieur et son directeur de la sûreté, avec la connivence et le soutien logistique des services israéliens et américains. Ce crime est ressenti douloureusement par l'opinion publique à travers le monde. Il a revêtu en France, de par la personnalité de la victime et l'ampleur du scandale qu'il a suscité, la dimension d'une crise majeure.

Mehdi Ben Barka est né en 1920. C'est dire s'il fut marqué par l'histoire de la première moitié du XXème siècle. Celle de la lutte des peuples du tiers-monde pour leur indépendance politique, mais également pour leur émancipation de la tutelle des anciennes puissances coloniales, dans la perspective d'un réel développement économique, social et culturel. Plus que témoin attentif de cette histoire; il en fut un acteur de premier plan. Sa pensée et son action ont largement débordé du cadre marocain, maghrébin et arabe, pour aborder les questions fondamentales de l'époque et qui demeurent d'une brûlante actualité: indépendance et libération des peuples du tiers-monde, démocratie, droits de l'homme, justice sociale, sous-développement et construction d'une société nouvelle.

A la veille de son enlèvement et son assassinat, il présidait le comité préparatoire de la Conférence de la Tricontinentale qui devait réunir à la Havane, en janvier 1966, les représentants des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine.

Quarante années après, si les responsabilités politiques à l'origine de ce crime ont pu être cernées, toutes les circonstances de l'enlèvement et de l'assassinat qui a suivi ne sont toujours pas totalement et formellement établies; les assassins et leurs complices ne sont pas tous identifiés et la sépulture de Mehdi Ben Barka reste inconnue de sa famille. Le scandale soulevé par ce crime d'Etats s'est prolongé par le scandale de la raison d'Etat invoquée pour empêcher que toute la vérité soit faite sur son sort. Les avancées réalisées dans l'enquête judiciaire ne peuvent occulter tout ce qui reste à faire pour éclairer toutes les zones d'ombre de l'affaire.

Rompre le silence dans l'affaire Ben Barka fait partie du combat pour la mémoire et la vérité qui doit contribuer à faire échec à la banalisation et à l'impunité de l'assassinat politique.

Rompre le silence dans l'affaire Ben Barka, c'est aussi redécouvrir le projet international du leader marocain. Par la Tricontinentale, Mehdi Ben Barka a développé la solidarité avec les luttes de libération nationale en liant les mouvements d'émancipation des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique. Un autre monde est possible en reprenant la critique des idéologies de domination et des rapports d'inégalité. Sur l'élan des mouvements de droits, n'est-ce pas le sens de l'altermondialisme aujourd'hui?

La ville de Paris va donner le nom de Mehdi Ben Barka à une place voisine des lieux de l'enlèvement criminel ; au moment de son inauguration s'ouvrira, le 29 octobre, le colloque international organisé par la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme, L'Institut Mehdi Ben Barka Mémoire vivante, la Ligue française des droits de l'Homme, l'association Mémoire,Vérité, Justice sur les assassinats politiques en France, avec la collaboration du *Monde Diplomatique* et de la revue *Confluences Méditerranée*. La tenue à Paris de ce colloque pour dénoncer les assassinats politiques, pour évoquer la pensée et l'action de Mehdi Ben Barka et pour réaffirmer la nécessité de développer de nouvelles formes de solidarité entre les peuples est le meilleur hommage qui puisse être rendu à sa mémoire.

****

Colloque international :
Paris-29-30 octobre 2005 au Sénat

40 ans après l'enlèvement et l'assassinat de Mehdi Ben Barka
De la Tricontinentale à l'altermondialisme.

Assassinats politiques : crimes d'Etats et raison d'Etat.

Le travail de justice et de vérité. Combats contre l'impunité.
De la Tricontinentale à l'altermondialisme. Les nouvelles formes de solidarité internationale.
Inscription : Institut Mehdi Ben Barka, BP 271, Belfort 90005.
mel : benbarkainstitut@easynet.fr
Pour les citoyens d'aujourd'hui, obtenir la rupture du silence et la reconnaissance de la vérité et des responsabilités dans l'affaire Ben Barka, accompagne la redécouverte du projet international du leader marocain. Par la Tricontinentale, Mehdi Ben Barka a développé la solidarité avec les luttes de libération nationale en liant les mouvements d'émancipation des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique. Un autre monde est possible en reprenant la critique des idéologies de domination et des rapports d'inégalité. Sur l'élan des mouvements de droits, c'est le sens de l'altermondialisme aujourd'hui.
Nous voulons la vérité sur la disparition de Mehdi Ben Barka. Maintenant.

2.- LES INDUSTRIELS DU FAST-FOOD CHERCHENT A FAIRE PRESSION SUR L'OMC

Les géants américains de la restauration rapide se lancent pour la première fois dans la bataille des négociations commerciales à grande échelle, assaut qui reflète bien le rôle crucial que jouent les subventions agricoles à l'Organisation mondiale du commerce.

Une coalition, fortement influencée par Yum Brands, le groupe de Louisville dans le Kentucky, à la tête des chaînes de restaurants Taco Bell, KFC et Pizza Hut, tente de rallier à sa cause les rivaux de ce géant et les industriels de l'agro-alimentaire afin de mener des opérations de lobbying pour la libéralisation du commerce des produits alimentaires, vu que se tiendra en décembre à Hong-Kong une conférence du cycle de négociations commerciales de Doha dans le cadre de l'OMC. Généralement, les industriels de la restauration rapide préfèrent ne pas prendre parti dans des débats sujets à controverse de peur de faire fuir leur clientèle.

Les pourparlers de Doha, lancés dans la capitale du Qatar à la fin 2001, ont suscités des tensions vives tant dans les réunions que dans la rue.

Les négociations de Cancun au Mexique autour d'un traité commercial multisectoriel réunissant 147 pays ont échoué en septembre 2003 suite aux divisions entre pays pauvres et pays développés sur la question des subventions agricoles.

Le groupe Starbucks qui avait subi de plein fouet les ravages causés par les manifestations de rue lors d'une réunion des ministres du commerce à Seattle en 1999, a déclaré qu'il ne rejoindrait pas la coalition Yum, désignée aussi sous le nom d'Alliance du commerce alimentaire.

Étroitement contrôlée par Starbucks, la chaîne Burger King, qui se concentre sur le redressement de son activité, ne sera pas non plus de la partie.
En revanche, Wendy's International, le N°3 du fast-food, a déclaré qu'il pourrait bien se rallier à la coalition.
McDonald, le leader mondial du secteur en terme de ventes, a annoncé quant à lui qu'il ne faisait « pour l'instant » pas partie de ce groupe de pression.

L'Association nationale de la restauration, un groupe de pression commercial à Washington qui compte parmi ses membres Yum, McDonald, Wendy et Burger King a fait part de son ralliement à l'Alliance pour le commerce alimentaire.
Le site Internet et les brochures de l'Alliance ne désignent pas nommément les groupes qui la soutiennent et leurs représentants officiels ne sont pas non plus très prolixes en public sur le sujet.

Bill Ehrig, à la tête des relations avec le gouvernement chez Yum, a confirmé par e-mail que son entreprise jouait « le rôle de leader » au sein de l'Alliance du commerce alimentaire.
« Nous défendons les tentatives qui visent à réduire les barrières commerciales pour les produits et denrées agro-alimentaires transformés et ce, afin d'arriver à diminuer les prix de nos matières premières partout dans le monde » écrit-il mais il n'a pas jugé bon de répondre à nos relances téléphoniques pour nous donner plus de détails. Yum détient 33 600 restaurants qui emploient 840 000 personnes dans 100 pays.

Même si ses membres préfèrent rester dans l'ombre, la stratégie du groupe emmené par Yum est de faire de la

publicité pour les bénéfices supposés d'un commerce alimentaire plus libre. Sa première prise de position publique devrait avoir lieu aujourd'hui à Genève, où l'OMC a son siège..

En se joignant à d'autres organisations commerciales de 15 pays différents qui soutiennent la même cause, le groupe devrait demander aux représentants du commerce à l'OMC de diminuer les barrières commerciales agricoles, notamment les tarifs douaniers. **Il voudrait aussi que l'OMC mette des bâtons dans les roues des pays qui soulèveraient des litiges sur la sécurité alimentaire, ce qui pourrait fermer provisoirement les frontières aux produits comme le poulet ou le soja.**

L'Alliance pour le commerce alimentaire a engagé deux agences de relations publiques expérimentées dans ce domaine : PBN à Washington et Strategy XXI à New York.
Elle a également fait appel au cabinet d'avocats Hogan & Hartson, lui aussi expert des questions commerciales, puisqu'il a travaillé notamment sur la question des tarifs douaniers de l'acier américain.
Lewis E. Leibowitz est l'avocat d'affaires international chez Hogan & Hartson qui travaille pour ce groupe de pression. Clayton Yeutter, un ancien secrétaire à l'agriculture et représentant au commerce américain, joue le rôle de conseiller. Selon M. Leibowitz, la création de ce groupe permet à ceux qui en font partie de « parler d'une même voix tout en restant en coulisse ».

Au début des années 1990, les industriels américains du fast-food n'avaient pas accordé une grande attention au cycle de négociations commerciales en Uruguay. C'est à cette époque que les premières puissances économiques mondiales ont essayé pour la première fois d'imposer une règlementation sur les subventions agricoles et les barrières douanières à l'importation.

Depuis, les barrières douanières commerciales sont devenues une véritable source de tracas pour les industries américaines de la restauration rapide car celles-ci font des percées spectaculaires à l'étranger et mettent en place d'énormes chaînes d'approvisionnement vers des pays comme le Mexique, la Chine, l'Allemagne et l'Inde.

Un peu plus de la moitié des environ 30 000 restaurants que possède McDonald dans le monde se situent en-dehors des États-Unis. Burger King a ouvert récemment ses premiers restaurants au Brésil et s'apprête à inaugurer sa chaîne en Chine, pays où les restaurants KFC de Yum ont débarqué quant à eux en 1987 et où on en compte aujourd'hui 1200.
Un fatras de tarifs et droits de douane peut freiner les capacités de ces sociétés à trouver les produits de base les moins chers pour leurs entreprises mondiales. Le Costa Rica et la Thaïlande par exemple imposent des droits de douane drastiques sur les frites. L'Inde en fait de même pour les pâtes. Plusieurs pays comme le Canada exercent un contrôle strict sur les importations de fromage.

Le groupe de pression de Yum défend ardemment les propositions de l'administration Bush dans le cycle de négociations de Doha, propositions qui visent à supprimer les subventions agricoles à l'exportation et à réduire les barrières douanières agricoles. Il a ainsi décroché une réunion la semaine dernière avec Allen F. Johnson, le négociateur américain en chef pour les questions agricoles.

http://www.tradeobservatory.org/headlines.cfm?refID=72465
Article de Scott Kilman et Steven Gray, paru le 19 avril 2005 dans le Wall Street Journal - Traduction Laurence Veyne et Pascale Coumont, (coorditrad@attac.org)

3.- ABANDON DE LA DIRECTIVE SUR LA BREVETABILITE DU LOGICIEL

Après une tentative avortée en 2000 à l'Office européen des Brevets, les multinationales des technologies de l'information essayent depuis 4 ans de faire adopter une directive européenne pour étendre la brevetabilité aux méthodes logicielles.

Un vote clair du Parlement européen en septembre 2003 réaffirmait au contraire que le logiciel est exclu de la brevetabilité, comme l'exprime déjà le seul texte en vigueur, la Convention européenne du Brevet.

La Commission et le Conseil ont ignoré ce vote et établi par leurs manoeuvres

douteuses de nouveaux précédents dans l'élaboration non démocratique des lois, mettant en évidence de façon édifiante leur mépris du Parlement et de la procédure de codécision.

Le Parlement, quoique partagé sur cette directive, a choisi de réagir en la rejetant purement et simplement par 648 voix sur 680. Ce vote remet aussi en cause les pratiques illégales de l'Office européen des Brevets et des offices nationaux qui ont accordé des dizaines de milliers de brevets logiciels en contradiction avec la Convention qu'ils doivent faire appliquer.

Attac se félicite de ce coup d'arrêt porté à l'expansionnisme sans limite de la brevetabilité. Il donne aux modèles économiques alternatifs, comme le logiciel libre, le temps de faire la preuve de leur efficacité. Il est aussi une nouvelle victoire contre tous les abus de la propriété intellectuelle.

Attac-France,
Montreuil, le 20 juillet 2005